



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste

Question écrite n° 56666

Texte de la question

M. Michel Heinrich souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des entreprises de routage de presse aux abonnés. Depuis dix ans, les routeurs de presse ont subi une augmentation des coûts salariaux du fait de l'application des accords relatifs aux 35 heures ainsi qu'une multiplication des contraintes imposées par La Poste et une hausse de ses tarifs, circonstances qui ont considérablement accru leurs coûts logistiques, alors que, dans le même temps, le prix moyen de vente de leurs prestations baissait de plus de 30 %. Cette situation est liée en particulier à l'inégalité de traitement caractérisant ses opérateurs, les routeurs étant en situation de concurrence contrairement à La Poste, encore en situation de monopole dans l'attente de la transposition de la directive européenne de 1991. De plus, récemment, un accord conduisant à une forte hausse des tarifs d'acheminement de la presse a été négocié entre l'État, La Poste et les syndicats représentant les éditeurs de presse. Les entreprises de routage de presse n'ont pas été associées à la négociation de cet accord, qui intervient à la veille des travaux relatifs au vote de la loi sur l'ouverture du secteur postal à la concurrence et dont elles ont été informées tardivement. Dans ce contexte économique difficile et compte tenu des circonstances de ces négociations, il sollicite la suspension de la mise en application de cet accord inéquitable.

Texte de la réponse

En décembre 2002, le Gouvernement a confié à M. Henri Paul la mission de définir un nouveau cadre de relations entre la presse et La Poste. Les négociations ont associé les syndicats représentatifs des éditeurs de presse, certains éditeurs de presse, le Syndicat national des messageries d'abonnements de périodiques (MAP), certaines entreprises de routage de presse, La Poste, le Ministère de la culture et de la communication et le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Les entreprises de routage de presse ont été largement associées aux travaux. Les feuilles de présence témoignent d'une participation régulière et assidue du Syndicat national des messageries d'abonnements de périodiques et de l'entreprise France-Routage, aux séances relatives aux comptes analytiques de La Poste, au schéma de modernisation des processus postaux, à l'offre postale presse et aux tarifs. Par ailleurs, les routeurs de presse ont participé activement aux expérimentations menées en 2003 et aux réunions techniques organisées à la fin de cette même année.

Données clés

Auteur : [M. Michel Heinrich](#)

Circonscription : Vosges (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56666

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2005, page 921

Réponse publiée le : 8 mars 2005, page 2434